DÉCISION DU MAIRE

N° 2025 – 242

Approuvant la signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'aide aux investissements portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation

Le Maire de la commune de Marcoussis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22, L.2331-6 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020-045 en date du 24 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs énumérés à l'article susvisé ;

VU la décision n°2025-182 en date du 11/09/2025 autorisant le Maire à déposer un dossier pour solliciter un financement dans le cadre de l'appel à projets – Fonds hydraulique agricole 2025 auprès de la DRAAF Ile de France ;

CONSIDÉRANT que la DRAAF Ile de France accorde une subvention d'un montant total de 50 000 € suite au dépôt de candidature de la commune de Marcoussis sollicitant **le dispositif portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation en Île-de-France ;**

CONSIDÉRANT la nécessité de signer la convention relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'aide aux investissements portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation ;

DÉCIDE

ARTICLE 1
De signer la convention (ci-jointe) relative à l'attribution d'une subvention au titre de l'aide aux investissements portant sur les infrastructures hydrauliques agricoles d'irrigation dans le cadre du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau.

ARTICLE 2
De dire que les crédits sont inscrits au budget ville.

ARTICLE 3
La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Palaiseau et à Madame la comptable publique.

ARTICLE 4
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Marcoussis, le 26 Novembre 2025

Le Maire,
Olivier THOMAS



Accusé de réception en préfecture
091-219103637-20251126-DEC2025-242-AU
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025